



AVIS DU MAIRE

-  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-  
Le conseil municipal se réunira en mairie,  
**Mardi 30 juillet 2013, à 21H00.**

*Affiché le vendredi 26 juillet 2013*

-  
**ORDRE DU JOUR**  
Séance ordinaire

1. Nouveau périmètre intercommunal
2. Composition du conseil de la communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du plateau de Gentioux et Aubusson-Felletin, intégrant les communes de Croze et Saint-Sulpice-les-Champs et excluant la commune d'Ars
3. Décisions budgétaires modificatives
4. Demandes de subvention au titre du FDAEC et des amendes de police
5. Questions diverses

Le Maire,

**Renée NICOUX,**  
*Sénateur de la Creuse*